



N°3
03/05/2018

Edition **Nord Nouvelle-Aquitaine**
Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)



Animateur filière
Jean-Michel LHOTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Animateurs délégués
Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :
Benoît VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@charentemarine.chambagri.fr

Tomates abris froids :
Geoffrey MONNET - CA 86
Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Maraîchage / Edition Nord NA
N°X du JJ/MM/2018 »



Ce qu'il faut retenir

Tomate en sol, sous abris froid

- **Tuta absoluta** : diminution des populations piégées sur les Îles de Ré et d'Oléron, avec un risque faible à modéré. Pas de capture sur le continent en Charente-Maritime.
- **Mildiou** : plants fortement touchés sous une serre sur l'Île d'Oléron.
- **Botrytis** : quelques dégâts sur l'Île d'Oléron.
- **Pucerons** : présence observée sur quelques plants sur l'Île d'Oléron.

Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte** : aucune capture sur le seul poste de suivi.
- **Abeilles : protégeons-les !**



Tomate en sol, sous abris froids

Dans le Nord Nouvelle-Aquitaine, la production de tomates est réalisée chez un grand nombre de maraîchers. C'est l'un des produits d'appel des circuits-courts en AB ou en conventionnel. La production en sol sous abris froids est relativement précoce, particulièrement à proximité de la côte Atlantique qui bénéficie de températures clémentes et d'un bon rayonnement.

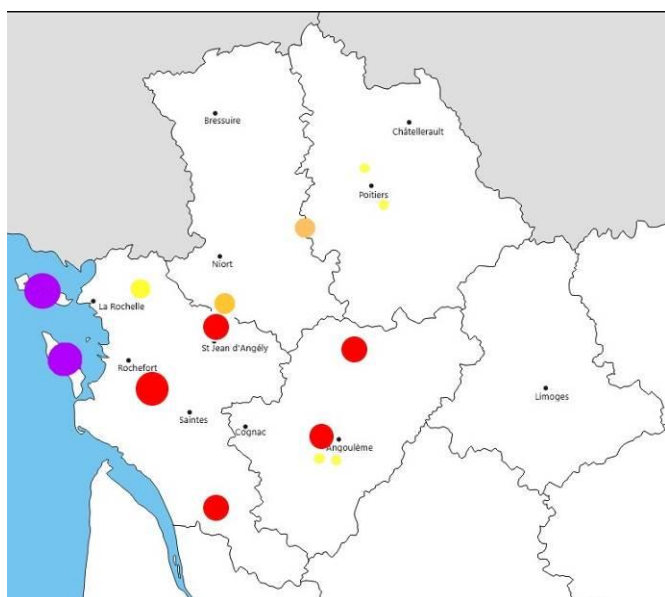
Actuellement, les cultures sont à des stades compris entre le 1^{er} bouquet fleuri et le 4^{ème} bouquet fleuri pour les premières plantations.

• Mineuse sud-américaine de la tomate (*Tuta absoluta*)

Dans un premier temps, la mineuse était localisée sur la côte, où elle provoquait des dégâts importants, notamment sur les Îles de Ré et d'Oléron. Mais depuis quelques années, on assiste à une progression de l'insecte vers l'intérieur des terres.

Il est très important d'éviter l'installation de l'insecte sur son exploitation, car par la suite, la lutte devient complexe.

La carte ci-dessous schématise l'aire d'extension et le début d'apparition de *Tuta* en fonction des sites de piégeage dans le Nord Nouvelle-Aquitaine en 2017 :



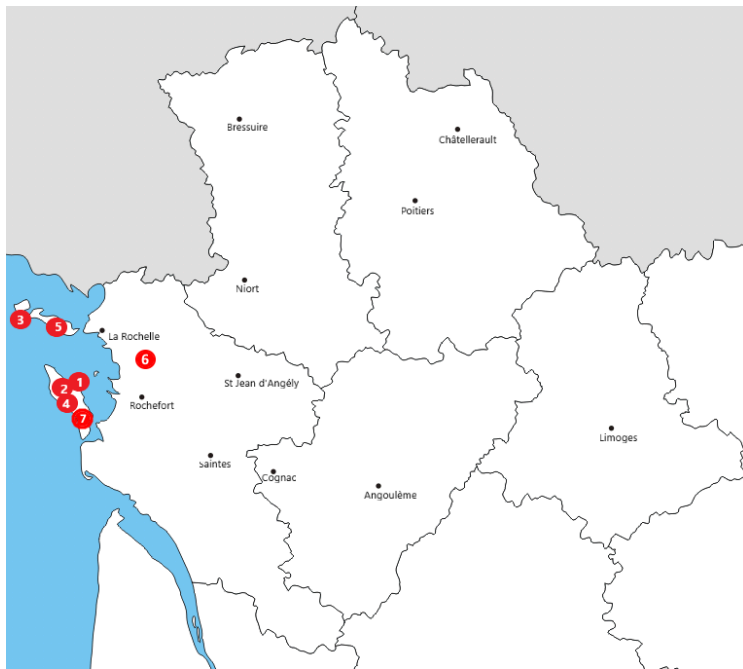
Importance des captures par site :	
	0 capture
	< 3 captures
	de 3 à 30 captures
	> 30 captures
Début des captures en 2017 :	
	Dès avril
	Dès juin
	Dès juillet
	Dès août

Observations du réseau

Cette semaine, les piégeages sont positionnés sur 7 sites sur les Îles de Ré et d'Oléron et sur un nouveau site en Charente-Maritime. Dans les semaines à venir, le réseau va s'étendre à d'autres secteurs de production.

Sur les Îles de Ré et d'Oléron, les captures semblent en diminution, et le risque est faible à modéré (sur 3 sites). Sur le continent en Charente-Maritime, le ravageur n'est pas encore capturé.

Site	Nombre de mineuses pour 1 piège delta relevé/tunnel/semaine					
	14	15	16	17	18	
Ile de Ré et d'Oléron	1-1	3	8	14	40	24
	1-2					4
	2		1	2	6	
	3		1	2	3	7
	4			1	3	1
	5				36	13
	7					5
Continent	6					0



Valeurs indicatives du risque en fonction du piégeage, sur la base de 4 pièges / ha (Monserrat, 2008)

Niveau de risque	Nombre de captures par semaine
Pas de risque	0 capture
Risque faible	< 3 captures
Risque modéré	de 3 à 30 captures
Risque élevé	> 30 captures

Mesures préventives :

Dans un contexte d'extension du ravageur sur un plus large secteur, il est très important de prendre en compte le maximum de mesures de prophylaxie, car dès que *Tuta absoluta* est «installée», les dégâts peuvent être très conséquents.

Dans le cadre d'un programme national, des documents sont téléchargeables sur le site Ecophytopic (http://www.ecophytopic.fr/sites/default/files/cahier_technique_tutapi_cle8d9a49_0.pdf)

Ces mesures préventives concernent les aspects suivants :

- Les rotations avec des cultures non hôtes de *Tuta absoluta* (ex : salade).
- Les interventions pendant l'inter-culture (ex : solarisation).
- Le travail du sol : une bonne préparation du sol doit permettre de réduire le nombre de chrysalides restées dans le sol. Une solarisation devrait avoir un effet similaire.
- Le désherbage : élimination des plantes hôtes dans la serre et aux abords (ex : morelle noire, datura, repousses de tomate).
- La protection des ouvertures de serres par des filets insect-proof pour empêcher toute pénétration d'insectes.
- Le contrôle des plants dès la réception et repiquage uniquement des plants sains.
- Le suivi et l'entretien des pièges de détection à phéromones.
- L'élimination manuelle des premières feuilles touchées.
- L'élimination régulière et la destruction des déchets végétaux et des fruits infestés, en évitant de les stocker à proximité des abris.

Evaluation du risque

Le ravageur est présent précocement sur les Îles de Ré et d'Oléron, mais cette semaine, le risque est en diminution de faible à modéré pour certaines exploitations. Pour l'instant, l'insecte n'est pas encore signalé sur le continent.

- **Mildiou (*Phytophthora infestans*)**

Observations du réseau

Sur un site sur 8, des symptômes de mildiou ont été repérés sous une serre sur l'Île d'Oléron. Actuellement, les dégâts sont très importants, en fréquence comme en intensité.

Mesures préventives :

Il est important de rappeler que l'aération des abris est essentielle pour limiter le risque mildiou. La présence d'une humidité importante associée à des températures élevées est nécessaire au développement de cette maladie.



Mildiou sur tiges de tomate

(Crédit Photo : B. VOELTZEL – CDA17)

Evaluation du risque

De forts dégâts sont observés depuis 3 semaines sous une serre sur l'Île d'Oléron. Aucun autre foyer n'a été repéré sur les autres sites de suivi. Le risque est plus important, si les serres sont peu ventilées.

- **Moisissure grise (*Botrytis cinerea*)**

Observations du réseau

Depuis 3 semaines, des symptômes de botrytis sont observés sur des plants sous une serre de l'Île d'Oléron. Pour l'instant, la fréquence des plants atteints est faible et n'évolue pas.

Mesures préventives :

Il est important de rappeler que l'aération des abris est essentielle pour limiter le risque. La présence d'une humidité importante et de températures fraîches est nécessaire au développement de cette maladie.

Evaluation du risque

Pas d'évolution des symptômes, suite à l'observation des premiers dégâts sur un site de l'Île d'Oléron, depuis 3 semaines. Le risque est accentué, si les serres sont peu ventilées.

- **Pucerons (plusieurs espèces)**

Observations du réseau

Des pucerons ont été repérés sur le feuillage de plants sous une serre de l'Île d'Oléron. Depuis 3 semaines, la fréquence des plants touchés reste faible.

Evaluation du risque

Il est important de rester vigilant et de surveiller et gérer les premiers foyers.

Carotte et céleri-rave

- **Mouche de la carotte (*Psila rosae*)**

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque. À ce jour, un seul site est opérationnel sur le secteur de Saintes en culture de carotte. Le réseau sera progressivement étendu en production de carotte et de céleri-rave.

Observations du réseau

En production de carotte, dans la seule parcelle de suivi sur le secteur de Saintes (17), aucune capture de mouche n'a été réalisée.

	Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle			
		15	16	17	18
Carotte	1	0	0	0	0

Evaluation du risque

Le premier vol de la mouche de la carotte n'a pas encore débuté.

Notes nationales et informations

• Abeilles

**Les abeilles butinent, protégeons les
Respectez la réglementation « abeilles »
et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**



1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus :](#)

« Les abeilles butinent » :

http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/025_Eve-Nouvelle-Aquitaine/Documents/BSV_2017/Notes_techniques/plaquette_abeilles_butinent_2010.pdf

« Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » :

http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_nationale_abeilles_et_pollinisateurs_2018_v12_def_cle817a9c.pdf

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".